



## Note de présentation brève et synthétique du Compte administratif 2017

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

### Contexte général

Ce compte administratif (CA) 2017 a été voté le 24 avril 2018.

### 1. Section de fonctionnement du budget principal

#### 1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Total budget 2017	CA 2017
011	charges à caractère général	3 978 158,00 €	3 809 934,62 €
012	charges de personnel	9 107 710,00 €	8 821 302,26 €
014	atténuations de produits	23 000,00 €	23 000,00 €
65	charges de gestion courante	520 977,00 €	514 670,00 €
6574	subventions aux associations	702 743,00 €	700 490,57 €
66	charges financières	325 000,00 €	320 311,12 €
67	charges exceptionnelles	35 000,00 €	28 274,97 €
023	virement à la section d'investissement	226 245,00 €	0,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 139 479,00 €	2 956 947,18 €
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 058 312,00 €</b>	<b>17 174 930,72 €</b>

Les charges à caractère général continuent d'être maîtrisées : en baisse de plus de 200 000 € par rapport au CA 2016 soit - 5%.

Les charges de personnel baissent également : ceci intègre les transferts de personnel liés à la mutualisation (commande publique) mais également une politique volontariste de réduction de la masse salariale : - 350 000 € par rapport au CA 2016 soit - 3,8%.

Les atténuations de produits restent stables.

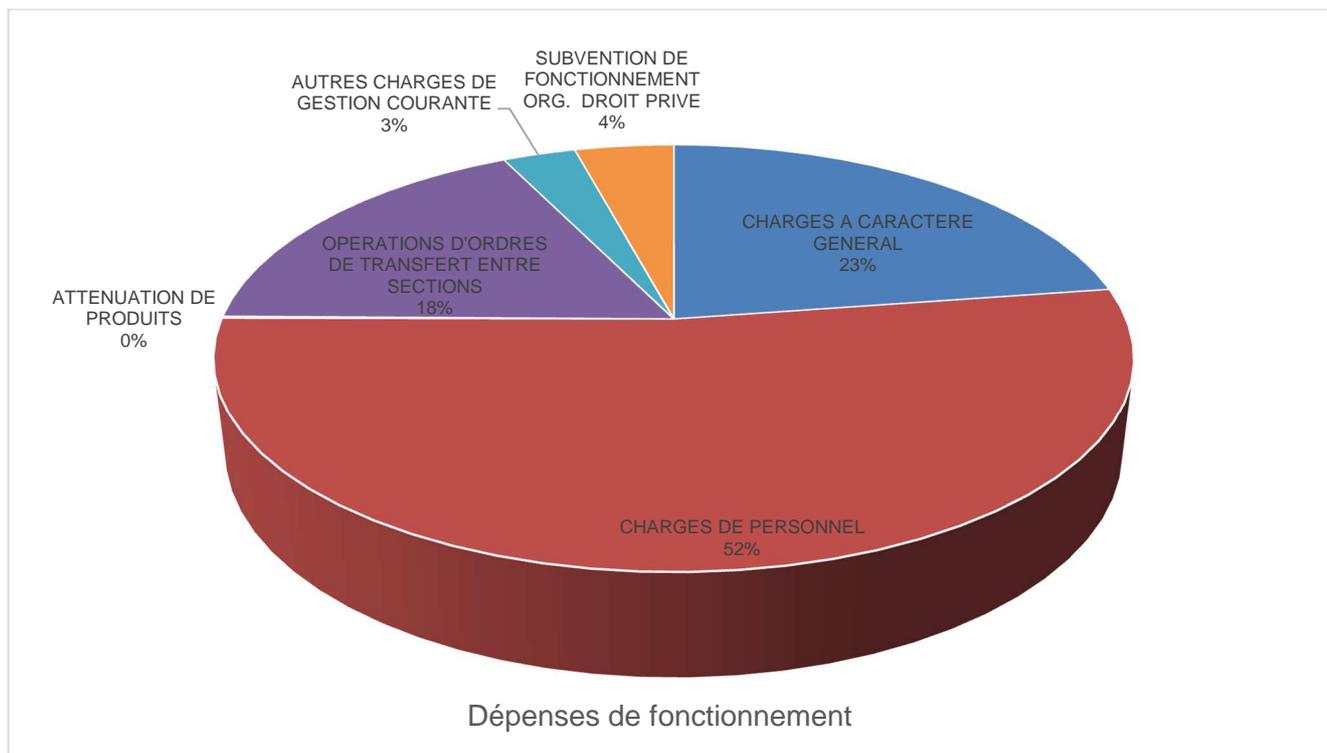
Les autres charges de gestion courante augmentent du fait de la participation aux frais d'accueil du Tour de France.

Les subventions aux associations ne subissent plus de baisse, voire sont en légère augmentation par rapport au CA 2016 du fait notamment de la création du Festival « Nuits courtes » pour lequel l'association gestionnaire bénéficie d'une subvention.

Les charges financières sont moindres que prévu car l'emprunt de fin d'année est reporté à 2018. Ces charges augmentent légèrement par rapport à 2016 pour financer les nouveaux emprunts contractés en 2017.

Les charges exceptionnelles sont stables.

L'amortissement (opérations d'ordre de transfert entre sections) augmente, conséquence de la montée en puissance des opérations d'équipement.



### 1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Total budget 2017	CA 2017
013	atténuations de charges	50 000,00 €	80 156,87 €
70	produits des services, du domaine	979 880,00 €	932 979,96 €
73	impôts & taxes	11 063 790,00 €	11 003 392,25 €
74	dotations & participations	3 420 062,00 €	3 367 195,02 €
75	autres produits de gestion courante	434 580,00 €	504 039,29 €
76	produits financiers	0,00 €	4,68 €
77	produits exceptionnels	10 000,00 €	1 851 684,84 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	305 870,27 €
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>16 058 312,00 €</b>	<b>18 045 323,18 €</b>

L'estimation des atténuations de charges (remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc.) reste un exercice délicat.

Les produits des services et du domaine (qui correspondent aux recettes générées par la restauration scolaire, les équipements culturels, les structures enfance et petite enfance, le parcabout, etc.) sont inférieures aux prévisions du fait des remboursements de frais par le budget annexe, inscrits mais non calculés lors de la clôture des comptes.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

	CA 2017	Variation par rapport à 2016
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 774 397,00	0%
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES – Rôles supplémentaires	24 694,00	-72%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 009 723,01	-21%
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)	297 650,00	69%
DROITS DE PLACE	49 491,54	-6%
DROITS DE STATIONNEMENT	18 257,00	-6%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	320 809,33	0%
IMPOT SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	36,00	100%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)	92 028,37	-22%
TAXE ADDITIONNELLE DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	416 306,00	48%
	<b>11 003 392,25</b>	<b>-5%</b>

Les rôles supplémentaires sont en baisse par rapport à 2016 : déterminés par l'Etat, ces montants varient d'une année à l'autre. La TLPE baisse car les entreprises ont intérêt à réduire leur surface de publicité. L'augmentation du FPIC est entièrement compensée par la baisse de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles. La fin des contrats aidés entraîne une baisse estimée à 82 000 € :

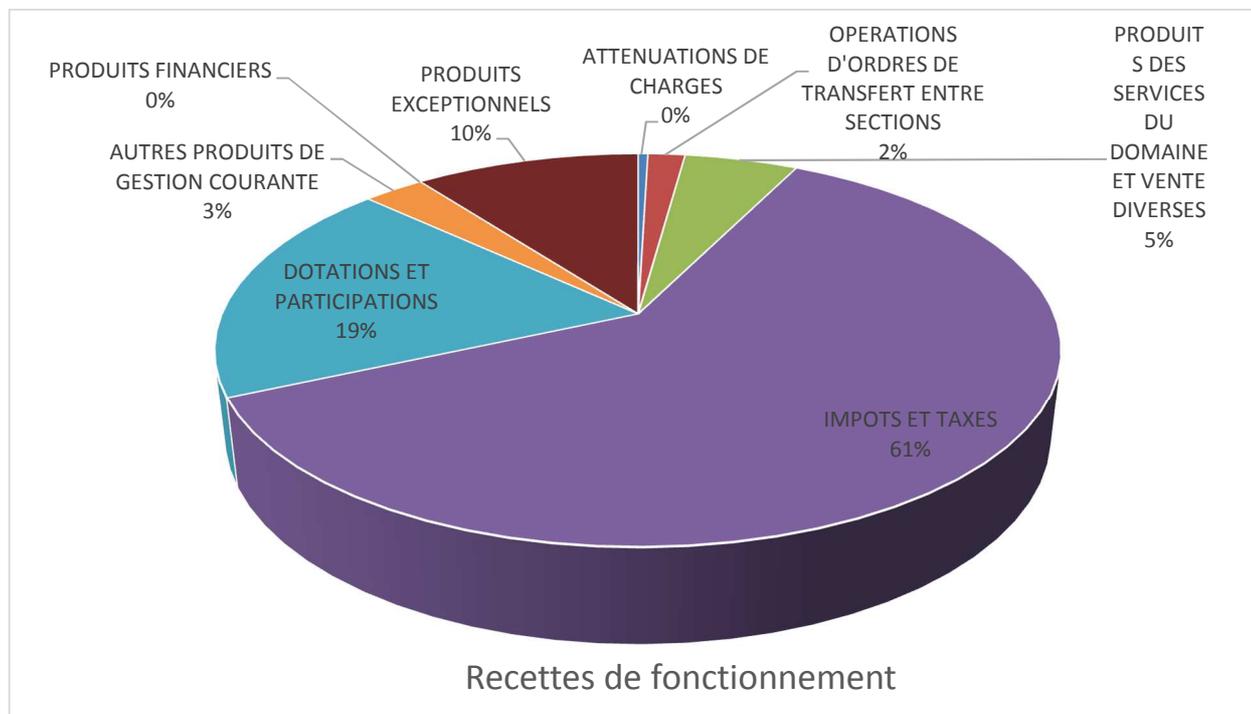
	CA 2017	Variation par rapport à 2016
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 604 844,00	-12%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	297 620,00	11%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	323 660,00	15%
DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	184 174,00	-5%
FCTVA - FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	10 496,25	
AUTRES PARTICIPATIONS D'ETAT	165 007,77	-40%
REGIONS	1 005,00	-75%
DEPARTEMENTS	13 468,50	-34%
AUTRES ORGANISMES (CAF...)	318 748,50	8%
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00	-100%
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	16 382,00	-69%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	42 830,00	-17%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	374 912,00	52%
AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	1 292,00	
DOTATION DE RECENSEMENT	2 695,00	-7%
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	10 060,00	0%
	<b>3 367 195,02</b>	<b>-5%</b>

La DGF (Dotation globale de fonctionnement) continue de baisser : - 6% soit une perte de 154 163 € entre 2016 et 2017. Les pertes cumulées de dotations de l'état depuis 2013 s'élèvent à 2 621 831 €.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) qui progressent.

Les produits exceptionnels comprennent les remboursements des sinistres par les assurances mais également les produits des ventes mobilières et immobilières qui sont inscrites au budget primitif en investissement (chapitre 024) mais comptablement réalisés en fonctionnement. La principale recette 2017 correspond à la vente du Centre Services Entreprises et de l'Atelier relais modulaire 15 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.



## 2. Section d'investissement du budget principal

### 2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Total budget 2017	CA 2017
001	résultat reporté	2 556 681,72 €	2 556 681,72 €
10	dotations fonds divers et réserves	59 476,00 €	59 475,72 €
16	emprunts et dettes assimilées	915 130,00 €	913 791,87 €
204	subventions d'équipement versées	913 783,00 €	392 351,00 €
20	immobilisations incorporelles	351 955,12 €	125 225,10 €
21	immobilisations corporelles	3 310 758,00 €	2 029 500,29 €
23	immobilisations en cours	2 648 348,52 €	922 469,77 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	305 870,27 €
041	opérations patrimoniales	777 000,00 €	681 222,39 €
Opérations d'équipement		4 707 860,20 €	4 554 693,57 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>16 340 992,56 €</b>	<b>12 541 281,70 €</b>

Le résultat reporté reprend le delta entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice précédent, 2016. Il est financé par l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 10 en recettes d'investissement.

Le chapitre 10 est la régularisation d'écritures liées à la dissolution du budget annexe Economie en 2016.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent aux programmes d'investissement portés dans les différents secteurs de l'action municipale :

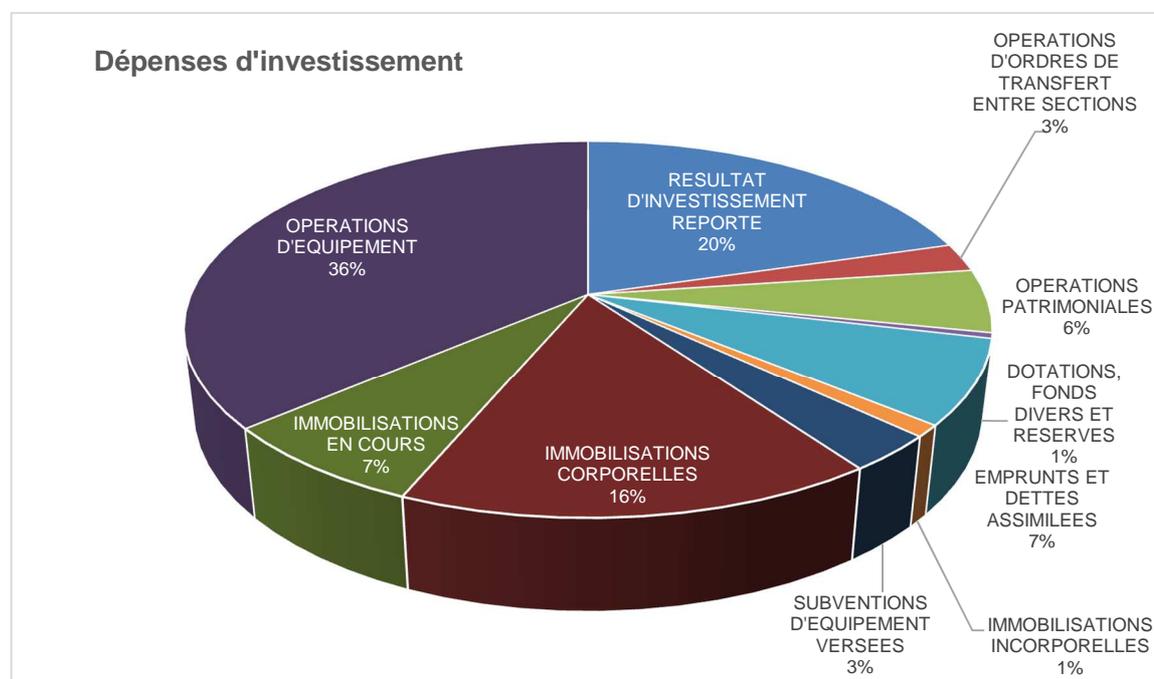
- Ecole Florence-Arthaud
- Sécurisation des écoles
- Equipements des écoles (jeux, matériel informatique...)
- Eglises Notre-Dame et Saint-Jean
- Pôle Economie sociale et solidaire
- Accessibilité des bâtiments publics
- Voirie
- Subventions Secteur sauvegardé
- Participation containers enterrés
- Réaménagement des jardins des Horts

- Moyens affectés aux services (véhicules Espaces verts, Centre technique, équipe ménage...)

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Les opérations d'équipement correspondent aux autorisations de programme « Halles / place Chevolleau » et « TransfontenaYsienne ».



## 2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Total budget 2017	CA 2017
10	dotations fonds divers et réserves	2 513 147,21 €	2 615 586,38 €
13	Subvention d'investissement	1 627 475,02 €	1 094 362,26 €
16	Emprunt et dettes assimilées	7 783 902,45 €	5 002 174,37 €
024	Produits des cessions	2 273 743,88 €	0,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 139 479,00 €	2 956 947,18 €
041	opérations patrimoniales	777 000,00 €	681 222,39 €
021	Virement de la section de fonctionnement	226 245,00 €	0,00 €
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>16 340 992,56 €</b>	<b>12 350 292,58 €</b>

Le chapitre 10 comprend les produits de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de taxe d'aménagement.

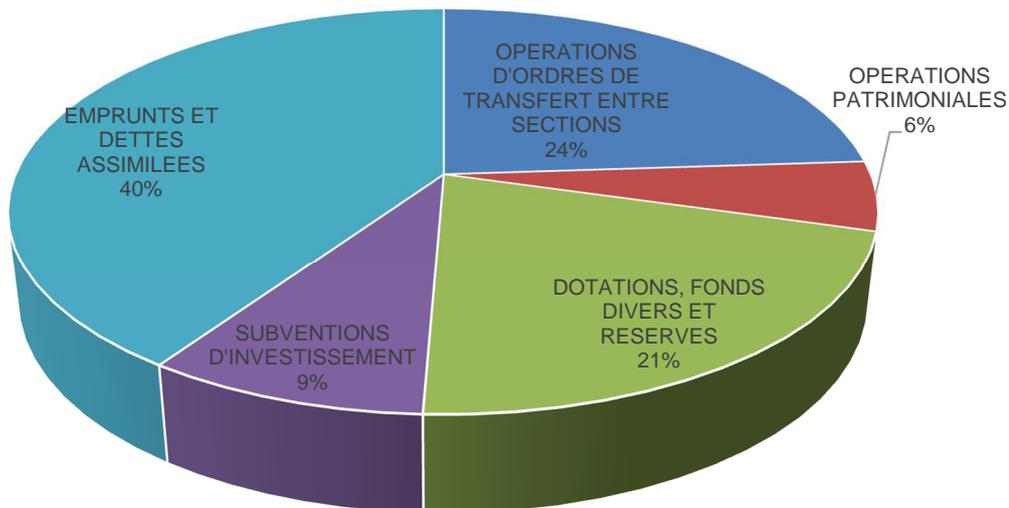
Le chapitre 13 comprend les subventions obtenues pour la réalisation des grands projets de l'année (réhabilitation des Halles et de la place Jean-Chevolleau, TransfontenaYsienne, école Florence-Arthaud, sécurisation des écoles, églises, Pôle économie sociale et solidaire) mais également le solde des projets des années précédentes (école des Jacobins).

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt contracté pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le chapitre 040 représente l'amortissement des dépenses d'équipement opérées les années précédentes.

### Recettes d'investissement



### 3. Budget annexe : Assainissement

L'assainissement est géré en budget à part car il s'agit d'un SPIC, Service public industriel et commercial, et qu'à ce titre il doit être autonome, financé par les seuls usagers et non les contribuables.

Le budget annexe s'est traduit en 2017 par :

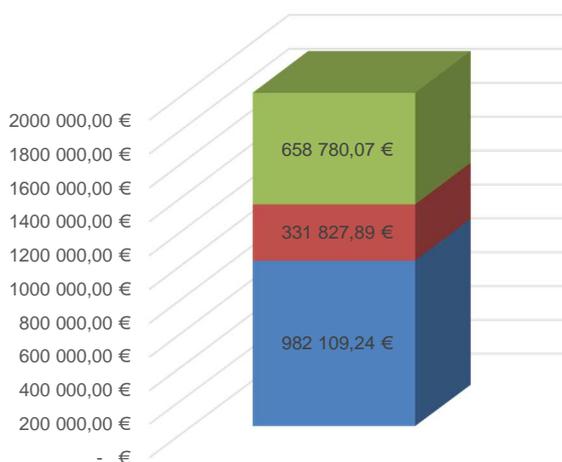
- En section d'exploitation :
  - 407 466,08 € de dépenses
  - Pour 1 972 717,20 € de recettes dont 982 109,24 € d'excédent de l'année 2016. Cet excédent autofinance les travaux d'amélioration du réseau et évite ainsi le recours à l'emprunt.
- En investissement :
  - 1 904 653,13 € de dépenses
  - Pour 1 487 055,24 € de recettes.

#### Dépenses d'exploitation



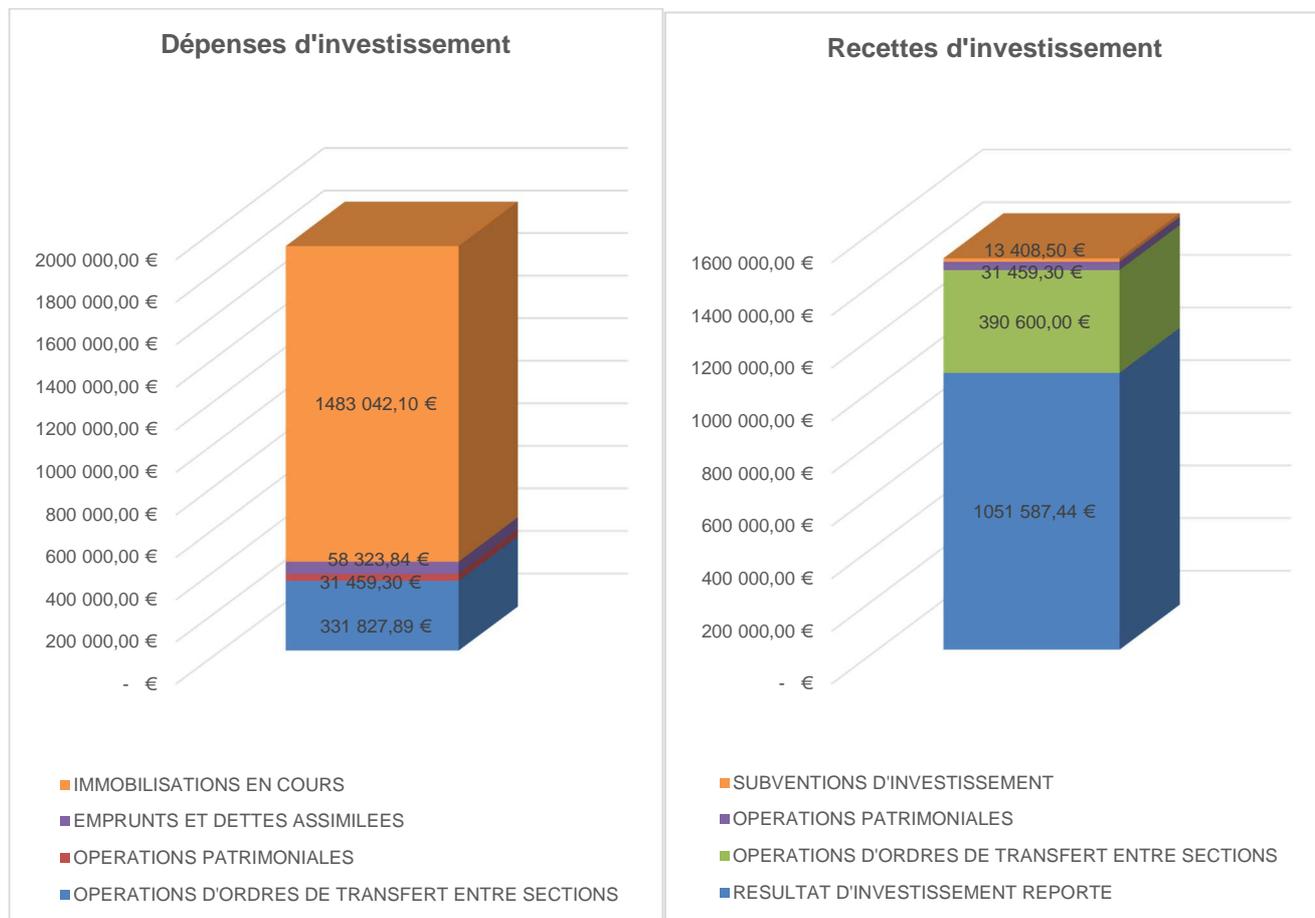
- CHARGES FINANCIERES
- OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- CHARGES A CARACTERE GENERAL

#### Recettes d'exploitation



- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES
- OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au suivi de la délégation de service public et des travaux d'entretien du réseau d'assainissement et de la station, l'amortissement des investissements faits sur le réseau et le remboursement des intérêts des emprunts contractés auparavant et en recettes les redevances acquittées par les usagers, l'amortissement des subventions d'équipement reçues et l'excédent de l'année précédente.



Les dépenses d'investissement représentent les opérations menées sur les réseaux (immobilisations en cours) ainsi que le remboursement du capital emprunté pour les financer sur les exercices précédents et les opérations d'ordres. Les subventions de l'agence de l'eau, l'autofinancement (amortissement) et le résultat de l'exercice précédent constituent les recettes d'investissement.